

2 JP

**Société à responsabilité limitée au capital de 100 €
23 CHEMIN DES LEMBERTES 30700 SAINT-SIFFRET
RCS NIMES 753 540 467**

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 09/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 09 septembre, à 10:00,

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société 2 JP, Société à responsabilité limitée au capital de 100 € divisé en 100 parts sociales de 1,00 € chacune, s'est réunie sur convocation faite par Monsieur Jean-Pierre PAGES, Gérant au siège social de la Société, à savoir : 23 CHEMIN DES LEMBERTES 30700 SAINT-SIFFRET.

La convocation a été adressée à chaque associé en main propre en date du 19/08/2025.

Il est établi une feuille de présence signée par tous les associés présents et représentés, accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

Pleine propriété

- Monsieur Jean-pierre PAGES	80 parts
- Société GD DEVELOPPEMENT	20 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels le nombre total de parts sociales composant le capital de la Société (ci-après "**La Collectivité des Associés**").

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-pierre PAGES.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des projets de cession de parts sociales ;
- Décision d'agrément de la cession de parts sociales ;
- Réalisation de la cession de parts sociales ;
- Modification des statuts corrélativement à la cession de parts sociales ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés :

- Une copie de la convocation adressée en main propre à chaque associé ;
- La feuille de présence accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;
- Un exemplaire des statuts de la Société et le projet des nouveaux statuts de la Société ;

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolution n°1 - Examen des projets de cession de parts sociales

La Collectivité des Associés, constate les projets de cession de parts sociales visés ci-dessous :

- La cession à titre onéreux par la société GD DEVELOPPEMENT à la société GUY SPANGHERO FINANCIERE de la pleine propriété de dix (10) parts sociales
- La cession à titre onéreux par la société GD DEVELOPPEMENT à la société BAYSPRING EUROPE S.A de la pleine propriété de dix (10) parts sociales
- La cession à titre onéreux par Monsieur Jean-pierre PAGES à Monsieur Vincent INIGO de la pleine propriété de sept (7) parts sociales
- La cession à titre onéreux par Monsieur Jean-pierre PAGES à Monsieur Sébastien INIGO de la pleine propriété de sept (7) parts sociales
- La cession à titre onéreux par Monsieur Jean-pierre PAGES à Monsieur Roch LORENTE de la pleine propriété de sept (7) parts sociales
- La cession à titre onéreux par Monsieur Jean-pierre PAGES à la société PASKAL MANAGEMENT de la pleine propriété de sept (7) parts sociales

Il est constaté que ces projets ne soulèvent aucune opposition.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 - Décision d'agrément des projets de cession de parts sociales

La Collectivité des Associés :

- agréé la société GUY SPANGHERO FINANCIERE en qualité nouvel associé de la Société.
- agréé la société BAYSPRING EUROPE S.A en qualité nouvel associé de la Société.

- agréé Monsieur Vincent INIGO en qualité nouvel associé de la Société.
- agréé Monsieur Sébastien INIGO en qualité nouvel associé de la Société.
- agréé Monsieur Roch LORENTE en qualité nouvel associé de la Société.
- agréé la société PASKAL MANAGEMENT en qualité nouvel associé de la Société.

Il est précisé que cette décision d'agrément emporte autorisation de procéder auxdites cessions dans les conditions prévues par les statuts de la Société et la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Interruption de séance

En conséquence de ce qui précède, le président de séance suspend la séance afin de procéder à la régularisation des cessions de parts sociales devant être réalisées.

La séance est alors ouverte à nouveau sur l'ordre du jour n'ayant pas été abordé, étant rappelé que les associés suivants prennent désormais part aux décisions :

- *La société paskal MANAGEMENT*
- *Monsieur Roch LORENTE*
- *Monsieur Vincent INIGO*
- *La société GUY SPANGHERO FINANCIERE*
- *Monsieur Sébastien INIGO*
- *La société BAYSPRING EUROPE S.A*

Il est aussi rappelé que l'associé suivant n'est plus propriétaire d'aucune part sociale et ne prend donc plus part aux décisions :

- *La Société GD DEVELOPPEMENT*

* * *

Résolution n°3 - Réalisation des cessions de parts sociales

La Collectivité des Associés constate la réalisation définitive des cessions de :

- la pleine propriété de dix (10) parts sociales, numérotées de 1 à 10, appartenant à la société GD DEVELOPPEMENT au profit de la société GUY SPANGHERO FINANCIERE.
- la pleine propriété de dix (10) parts sociales, numérotées de 11 à 20, appartenant à la société GD DEVELOPPEMENT au profit de la société BAYSPRING EUROPE S.A.

- la pleine propriété de sept (7) parts sociales, numérotées de 21 à 27, appartenant à Monsieur Jean-pierre PAGES au profit de Monsieur Vincent INIGO.

- la pleine propriété de sept (7) parts sociales, numérotées de 28 à 34, appartenant à Monsieur Jean-pierre PAGES au profit de Monsieur Sébastien INIGO.

- la pleine propriété de sept (7) parts sociales, numérotées de 35 à 41, appartenant à Monsieur Jean-pierre PAGES au profit de Monsieur Roch LORENTE.

- la pleine propriété de sept (7) parts sociales, numérotées de 42 à 48, appartenant à Monsieur Jean-pierre PAGES au profit de la société PASKAL MANAGEMENT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 - Modification des statuts relative à la cession de parts sociales

La Collectivité des Associés, décide de modifier l'article affecté par les cessions susvisées (**article 9- Capital Social**) pour rendre compte de la nouvelle répartition du capital décrite ci-dessous ;

Monsieur Jean-pierre PAGES à concurrence de :

- Cinquante-deux (52) parts sociales en pleine propriété

La société GUY SPANGHERO FINANCIERE à concurrence de :

- Dix (10) parts sociales en pleine propriété

La société BAYSPRING EUROPE S.A à concurrence de :

- Dix (10) parts sociales en pleine propriété

Monsieur Vincent INIGO à concurrence de :

- Sept (7) parts sociales en pleine propriété

Monsieur Sébastien INIGO à concurrence de :

- Sept (7) parts sociales en pleine propriété

Monsieur Roch LORENTE à concurrence de :

- Sept (7) parts sociales en pleine propriété

La société PASKAL MANAGEMENT à concurrence de :

- Sept (7) parts sociales en pleine propriété

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5 - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant, le Président de séance et, le cas échéant, la Collectivité des Associés ou ses mandataires.

Fait à SAINT-SIFFRET,

Le 09/09/2025

Signature du Président de séance :

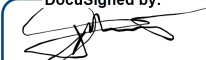
Monsieur Jean-pierre PAGES

Signé par :

C59264EC35CF4E8...

Signature des associés :

La société GD DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Gilles DARLET

DocuSigned by:

3FF17801AFED403...

La société paskal MANAGEMENT, représentée par Monsieur Stéphane BOLLON

DocuSigned by:

917C282B6C51428...

Monsieur Roch LORENTE

Signé par :
Roch Lorente
177EDD44DB1A4ED...

Monsieur Vincent INIGO

Signé par :
Vincent Inigo
28455A1A11414C7...

La société GUY SPANGHERO FINANCIERE, représentée par Monsieur Guy SPANGHERO

Signé par :
Guy SPANGHERO
6034EFA4CD3A474...

Monsieur Sébastien INIGO

DocuSigned by:
SÉbastien INIGO
F18C8325055E47B...

La société BAYSPRING EUROPE S.A, représentée par Monsieur Etienne MOUTHON

DocuSigned by:
Etienne Mouthon
90D02068819E46B...